

Montréal, le 15 octobre 2012

**Par dépôt électronique (SDE)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré-amendée de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2013 (Phase 2)  
Dossier de la Régie : R-3793-2012**

---

La Régie accuse réception de la lettre que lui transmettait Gazifère le 12 courant sollicitant son autorisation de ne pas faire entendre les auteurs des quatre rapports de la firme Mercer (Canada) lors de l'audience et de s'en remettre à la preuve documentaire. Ces rapports portent sur l'estimation des coûts du régime de retraite et du régime d'assurance collective des retraités du distributeur pour les années 2013 à 2017 et ont été déposés au dossier sous la cote GI-16, documents 2.3 à 2.6.

La Régie accepte les motifs invoqués par Gazifère et autorise cette dernière à procéder à la production en preuve de ces quatre rapports au moyen d'affidavits signés par leurs auteurs plutôt que de requérir la présence de ces derniers lors de l'audience.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as